

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice : 12 *L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

Présents : 8 **Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9 **Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_008 - Objet : PROJETS DE LA COMMUNE DE CAUTERETS A L'ANCIEN CASINO

Dans un courrier en date du 12 janvier 2023, le maire de Cauterets fait part à la commission syndicale du projet municipal concernant l'avenir de l'ancien casino. Il souhaite déployer ce projet dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une durée de 30 ans liant la commune à la commission syndicale, étant entendu que l'accord des sept communes indivises constitue un préalable indispensable.

La commune souhaite s'investir dans la réhabilitation de ce prestigieux bâtiment et lui donner ainsi un nouveau souffle, bénéfique pour tous. Nous avons, en interne évoqué, différentes pistes d'aménagement que nous vous exposons aujourd'hui.

Ce bâtiment, d'une grande capacité, n'est aujourd'hui utilisé que sur une faible partie, mais il peut recevoir bon nombre d'activités.

Ci-dessous quelques idées, bases de discussion pour au final, pouvoir arrêter un programme concerté, global et cohérent sur les années à venir. Une fois la vision globale adoptée il sera plus aisé de planifier des tranches de travaux.

Ainsi, sur l'aile gauche, aujourd'hui largement désaffectée :

- *Au niveau du rez-de-chaussée. Plusieurs activités pourraient cohabiter telles que :*
 - *Bibliothèque - médiathèque avec une salle de réunion, de conférence qui permettrait d'assurer les animations de la bibliothèque dans un meilleur confort et avec une plus grande capacité qu'aujourd'hui – (à noter que ces animations connaissent un franc succès)*
 - *Un espace de coworking répondant à une offre à développer*
- *Etage. Cet espace pourrait accueillir :*
 - *Une salle d'activités et une salle de réunion pour les associations telles que danse, musique, yoga . . . la salle de réunion devrait pouvoir être accessible sans traverser la salle d'activités (cohabitation)*

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_008-DE

- Une salle de blocs d'escalade, mur d'escalade
- Jouxant ces espaces, un espace de convivialité équipé d'un bar, d'une terrasse intérieure afin de rendre tout cet espace accueillant.

Sur l'aile droite, aujourd'hui espace utilisé mais pouvant être amélioré :

- Ainsi au rez-de-chaussée, la salle de réception remplit parfaitement ses objectifs d'accueillir des moments de convivialité de niveaux différents ; événements familiaux (mariages...) – rassemblements sportifs, rassemblements festifs
- A l'étage :
 - la petite salle de cinéma ayant aujourd'hui une capacité de ... places, satisfait aux besoins de la programmation ordinaire.
 - La grande salle de spectacle, d'une capacité de 250 places, reçoit des spectacles vivants, mais mériterait un équipement de projection fixe afin de répondre aux besoins d'une programmation plus grand public (festival image, sortie cinématographique majeure, ...)
 - La salle des pas perdus, espace pouvant être pensé pour recevoir des expositions permanentes, des expositions éphémères...

Sute à cette présentation, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE PRONONCER** un accord de principe sur les grandes lignes du projet de la commune de Cauterets à l'ancien casino ;
- **DE DEMANDER** une rencontre sur place au Maire de Cauterets et un projet plus détaillé en termes techniques et de planning avant de proposer une convention d'une durée de 30 ans aux communes indivises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_008-DE